

Les réflexions sur les droits de l'enfant et la promotion de ces droits au cours du XX^e siècle ont conduit à l'adoption de la Déclaration des droits de l'enfant en 1959. Après cela, plusieurs personnes et organisations souhaitaient néanmoins un texte plus complet et qui ait la valeur d'un traité international, donc un vrai engagement de chaque pays, ce que n'était pas la déclaration.

En 1978, le gouvernement polonais prend l'initiative de porter un projet de Convention des droits de l'enfant et le présente à l'ONU¹. La Pologne est le pays de Janusz Korczak (mort en 1942) qui avait réfléchi, mis en pratique et écrit sur les droits de l'enfant. Les représentants de la Pologne qui proposent ce projet citent Korczak et s'inspirent de son travail.

L'année 1979 est déclarée « Année internationale de l'enfant » par l'ONU qui accepte et soutient le projet. Les délégués de pays volontaires forment un groupe de travail pour préparer la convention, le projet étant suivi également par plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) et par des organismes dépendant de l'ONU comme l'UNICEF et la Commission des droits de l'Homme. À partir de 1979 jusqu'à l'adoption de la convention, le groupe de travail dont les frais sont payés par l'ONU, a un secrétariat (un bureau) à Genève en Suisse et son assemblée y réunit deux fois par an les délégués d'environ 40 pays du monde. Il fallait que le texte soit

adapter et acceptable par des pays très différents, tout en étant utile et efficace.

Ce travail a duré 10 ans. Après que le texte ait été modifié et complété pendant cette période, il est adopté le 20 novembre 1989, soit exactement 30 ans après la Déclaration des droits de l'enfant. La convention entre en vigueur (devient valable) le 2 septembre 1990, un mois après que 20 pays l'ont déjà ratifiée. Elle est signée et ratifiée rapidement par rapport aux autres conventions de l'ONU, et par la plus part des pays. Actuellement, tous les pays du Monde sauf un l'ont signée et ratifiée, parfois avec des réserves sur un point. Le Soudan du Sud et la Somalie l'ont ratifiée en 2015. Seules les États-Unis ne l'ont pas ratifiée, comme le souligne à juste titre cet article. Les États-Unis tardent à signer des traités qu'ils pensent contraignantes, mais le projet de ratifier la convention est toujours présent.

Les **réflexions** sur les droits de l'enfant et la promotion de ces droits au cours du XX^e siècle ont **conduit** à l'adoption de la Déclaration des droits de l'enfant en 1959. Après cela, plusieurs personnes et organisations **souhaitaient** néanmoins un texte plus complet et qui ait la valeur d'un traité international, donc un vrai engagement de chaque pays, ce que n'était pas la déclaration.

En 1978, le gouvernement polonais prend l'initiative de **porter** un projet de Convention des droits de l'enfant et le présente à l'ONU¹. La Pologne est le pays de Janusz Korczak (mort en 1942) qui avait réfléchi, mis en pratique et écrit sur les droits de l'enfant. Les représentants de la Pologne qui proposent **ce** projet citent Korczak et s'inspirent de son travail².

L'année 1979 est déclarée « Année internationale de l'enfant » par l'ONU qui accepte **et** soutient le projet. Les délégués de pays volontaires **forment** un groupe de travail pour préparer la convention, le projet étant **suivi** également par plusieurs **organisations** non gouvernementales (ONG) et par des organismes dépendant de l'ONU comme l'UNICEF et la **Commission** des droits de l'Homme. À partir de 1979 jusqu'à l'adoption de la convention, le groupe de travail **dont** les frais sont payés par l'ONU, a un secrétariat (un bureau) **à** Genève en Suisse et son assemblée y réunit deux fois par an les délégués d'environ 40 pays du monde. Il **fallait** que le texte soit **adapté** et acceptable par des pays très **différents**, tout en étant utile et efficace.

Ce travail a duré 10 ans. Après que le texte ait **été** modifié et complété pendant cette période, il est adopté le 20 novembre 1989, soit exactement 30 ans après la Déclaration des droits de l'enfant. La convention entre en vigueur (devient valable) le 2 septembre 1990, un mois après que 20 pays l'ont déjà ratifiée. Elle est signée et ratifiée rapidement par **rapport** aux autres conventions de l'ONU, et par la **plupart** des pays. Actuellement, tous les pays du Monde sauf un l'ont signée et ratifiée, **parfois** avec des réserves sur un point. Le Soudan du Sud et la Somalie l'ont ratifiée en 2015. **Seuls** les États-Unis ne l'ont pas ratifiée, comme le souligne à juste titre **cet** article⁴. Les États-Unis tardent à signer des traités qu'ils pensent **contraignants**, **mais** le projet de ratifier la **convention** est toujours présent.